

---

# AVIS PUBLIC

---

## RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC** vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 10 juillet 2024, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des villes de Saint-Colomban et Saint-Jérôme.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Saint-Colomban – Règlements : 600-2024-16 et 3001-2024-28 ;
- Saint-Jérôme - Règlement : 0309-533 .

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Colomban et Saint-Jérôme ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au [www.mrcrdn.qc.ca](http://www.mrcrdn.qc.ca).

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 15<sup>e</sup> jour de juillet 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurin-Taillefer'.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier